



MUNICIPALITÉ DE Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 novembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es) :

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-11-353 / DÉPENSES ET SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois d'octobre 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$ **3,043.84** ainsi que des factures s'élevant à \$ **84,047.51** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2024. Auquel s'ajoute un montant de \$ **29,326.98** consigné au rapport des salaires nets du 31 octobre 2024. Le tout totalisant un montant global de \$ **116,418.33**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 novembre 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier